

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION ELECTRICITE ET GAZ

Décret du 17 juillet 2008 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (M.B. 07/08/2008 page 41321.)
 Décret du 17 juillet 2008 modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (M.B. 07/08/2008 page 41262.)

Identification du point d'accès concerné par la plainte	Code	54 _ _ _ _ _ (voir votre facture)		
	EAN	Ce point est alimenté en Gaz / Electricité (entourez le type d'énergie de ce compteur)		
	Nom :			Prénom :
	Société(*) :			TVA(*) :
	Rue :			N° :
	Code postal :			Commune :
	Tél :			FAX(1) :
Email(1) :				
Coordonnées de la personne de contact ou son mandataire	Nom :			Prénom :
	Rue :			N° :
	Code postal :			Commune :
	Tél :			FAX(1) :
	Email(1) :			
Justification du lien direct entre la personne de contact et le point d'accès :				
Compte bancaire pour le versement de l'indemnité		N°	_ _ _ / _ _ _ _ _ / _ _	
		BIC	_ _ _ _ _	IBAN
(*) : si d'application (1) facultatif				

- 1. Cochez ci-dessous l'indemnité réclamée.** Un seul choix possible sauf les points (1) et (5) qui peuvent être cochés simultanément et ne concernent que les gestionnaires de réseau. Les articles mentionnés entre parenthèses font référence aux décrets électricité et gaz en annexe.
- 2. Complétez les détails et joignez les annexes éventuellement demandées.**
- 3. Ajoutez tout renseignement utile dans la fenêtre *Description de la demande* au verso**
- 4. Envoyez la demande complétée par recommandé à votre gestionnaire de réseau ou à votre fournisseur selon le cas.**

1	<input type="checkbox"/>	Uniquement pour l'électricité : une indemnisation pour interruption de fourniture non planifiée d'une durée supérieure à 6 heures consécutives (article 25 bis électricité) (Max 30 jours calendrier avant votre demande) Veuillez préciser la date de survenance de l'interruption : CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU (voir coordonnées sur votre facture)
2	<input type="checkbox"/>	Une indemnisation pour absence de fourniture d'énergie suite à une erreur administrative (articles 25ter électricité, 25bis gaz) (Max.30 jours calendrier après la survenance de la coupure) CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU (voir coordonnées sur votre facture)
3	<input type="checkbox"/>	Une indemnisation pour une suite incorrecte donnée par le gestionnaire de réseau à une demande de changement de fournisseur empêchant l'entrée en vigueur du contrat passé avec le nouveau fournisseur à la date convenue entre les parties. (articles 25ter, §1 électricité, 25bis, §1 gaz) (Max. 30 jours calendrier après la prise de connaissance de l'erreur) Veuillez préciser la date prévue d'entrée en vigueur du contrat : CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU (voir coordonnées sur votre facture)
4	<input type="checkbox"/>	Une indemnisation pour non-respect du délai de raccordement : 30 jours calendrier pour client résidentiel basse tension, selon délai de l'offre pour non-résidentiel basse tension, ou délai contractuel pour haute tension (articles 25quater électricité, 25ter gaz) (Max. 30 jours calendrier du dépassement du délai) Veuillez préciser la référence de l'offre ou du dossier : CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU (voir coordonnées sur votre facture)
5	<input type="checkbox"/>	Une indemnisation pour tout dommage direct, corporel ou matériel subi du fait de l'interruption non planifiée/ communiquée, de la non conformité ou de l'irrégularité de la fourniture d'énergie (art. 25quinquies électricité & gaz) (Max.90 jours calendrier à dater de la survenance de cet événement) Veuillez préciser la date de survenance de l'événement dommageable : Si connue, l'identification du tiers responsable : Annexez tout document permettant d'établir la réalité du sinistre et l'importance du dommage direct, corporel ou matériel subi par vous CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU (voir coordonnées sur votre facture)
6	<input type="checkbox"/>	Uniquement si votre gestionnaire de réseau est votre fournisseur : demande d'indemnisation faisant suite à une plainte adressée par recommandé, relative à une erreur à mes dépens dans une facture que j'ai payée. (articles 31ter électricité, 30quater gaz) (Max. 30 jours calendrier du dépassement du délai) <input type="checkbox"/> (fournisseur) n'a pas traité ma demande dans les 30 jours calendriers à dater de la réception du recommandé. <input type="checkbox"/> (fournisseur) a confirmé une erreur dans la facturation mais ne l'a pas régularisée (remboursement ou rectification) dans les 30 jours calendriers suivant la reconnaissance de l'erreur. Veuillez préciser la référence de la facture : CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU (voir coordonnées sur votre facture)

7	<input type="checkbox"/>	<p>Une indemnisation pour toute coupure d'énergie réalisée à la demande du fournisseur en violation des prescriptions du décret ou de ses arrêtés d'exécution ou intervenant suite à une erreur de gestion/de facturation. (articles 31bis électricité, 30ter gaz) <i>(Max. 30 jours calendrier après la survenance de la coupure)</i> Veillez préciser la date de la coupure ou de son constat :</p> <p>CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE FOURNISSEUR</p>
8	<input type="checkbox"/>	<p>Une indemnisation pour tout contrat incorrectement suivi de la part de (fournisseur) empêchant l'entrée en vigueur du contrat à la date prévue. (articles 31bis, §2 électricité, 30ter, §2 gaz) <i>(Max. 30 jours calendrier après la prise de connaissance de l'erreur)</i> Veillez préciser la date prévue d'entrée en vigueur du contrat :</p> <p>CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE FOURNISSEUR</p>
9	<input type="checkbox"/>	<p>Demande d'indemnisation faisant suite à une plainte adressée par recommandée, relative à une erreur à mes dépens dans une facture que j'ai payée (articles 31ter électricité, 30 quater gaz) <i>(Max. 30 jours calendrier du dépassement du délai)</i></p> <p><input type="checkbox"/> (fournisseur) n'a pas traité ma demande dans les 30 jours calendriers à dater de la réception du recommandé. <input type="checkbox"/> (fournisseur) a confirmé une erreur dans la facturation mais ne l'a pas régularisée (remboursement ou rectification) dans les 30 jours calendriers suivant la reconnaissance de l'erreur.</p> <p>Veillez préciser la référence de la facture :</p> <p>Veillez joindre une copie de la plainte qui avait été adressée par recommandée.</p> <p>CETTE DEMANDE EST À RENVOYER À VOTRE FOURNISSEUR</p>

Veillez joindre en annexe les documents nécessaires ou suffisants pour étayer votre demande

Description de la demande d'indemnisation :

Veillez communiquer ci-dessous toute information utile au traitement de votre demande et qui n'apparaît pas dans les documents que vous joignez.

Signature :

Date :

Si vous agissez en tant que **mandataire**, veuillez joindre le mandat.